

FAYAT IMMOBILIER IDF
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 000 euros
Siège social : 2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON

511 705 923 RCS EVRY

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 13 FÉVRIER 2026

SIXIÈME DÉCISION

L'Associée unique, constatant qu'à la suite de l'approbation des comptes clos le 30 septembre 2025, les capitaux propres de la Société, s'élevant à 774 949 euros, sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Cette décision fera l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2028, conformément aux dispositions de l'article 225-248 du Code de commerce.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
Le Président
Julien HAAS

